MARCHE de TRAVAUX

Passé selon la procédure d’appel d’offres ouvert en application de l’article R.2124-2-1° du code de la commande publique.

Accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents selon les articles R2162-1 à -14 du code précité.

ACTE D’ENGAGEMENT

Projet de marché ESID 25 126 DAF\_2025\_000225

|  |  |
| --- | --- |
| service d’infrastructure de la défense Sud Est  BP 97423 - 69347 LYON Cedex 07  SIRET 13000190200274 | |
| Personne publique habilitée par arrêté l’arrêté du 22 juin 2005 modifié portant désignation des personnes n’appartenant pas à l’administration centrale signataires des marchés publics et accords-cadres du ministère de la défense | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud Est |
| Représentant de l’acheteur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud Est |
| Maîtrise d’œuvre | USID de CORSE |
| Représentant du Maître d’œuvre à contacter | Le représentant du maitre d’œuvre sera spécifié dans chaque  Bon de commande |
| Ordonnateur | Monsieur le directeur du Service d’Infrastructure de la Défense Sud Est |
| Comptable public assignataire des paiements | Direction Départementale  des Finances Publiques des Landes  BP 20 175  40 003 MONT DE MARSAN CEDEX |
| Correspondant PME-PMI | Madame la chef du Service Achats Infrastructure |

Objet du marché :

Accord-cadre pour la réalisation de petits travaux récurrents sur le périmètre de l’USID de CORSE

**LOT n°** **18 :  RENOVATION ET ENTRETIEN DES VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – ESPACES NATURELS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Montant de l’accord-cadre** | |
| **Montant minimum HT** | Sans |
| **Montant maximum HT sur la 1ère période de validité de 24 mois** | 1 000 000,00 € |
| **Montant maximum HT sur la 2ème période de validité de 12 mois** | 500 000,00 € |
| **Montant maximum HT sur la 3ème période de validité de 12 mois** | 500 000,00 € |
| **Montant maximum sur la durée totale HT** | 2 000 000.00 € |

# Déclaration du titulaire

**Je, soussigné**,

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET [[1]](#footnote-1):

Représentée par :

Nom :

Qualité [[2]](#footnote-2) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[3]](#footnote-3) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

OU

**Le groupement d’entrepreneurs**  solidaire *ou*  conjoints[[4]](#footnote-4), ci-après dénommé « le titulaire » :

**1ère entreprise co-traitante, mandataire du groupement :**

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[5]](#footnote-5):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[6]](#footnote-6):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[7]](#footnote-7) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

En cas de groupement conjoint, le mandataire déclare être solidaire de tous les membres du groupement.

**2ème entreprise co‑traitante**[[8]](#footnote-8) :

Dénomination sociale :

Ayant son siège social à :

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[9]](#footnote-9):

Représentée par :

Nom :

Qualité[[10]](#footnote-10) :

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[11]](#footnote-11) :

Par le siège.

Par l’établissement suivant :

Nom :

Adresse :

Ayant pour numéro d’identification SIRET :

Mail :

PME :  Oui  Non

**Répartition des prestations (en cas de groupement) :**

(Les membres du groupement indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres  du groupement | Prestations exécutées par les membres du groupement | |
| **Nature de la prestation** | **Lignes BPU** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP (AC)) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les pièces prévues aux articles R.2143-11 et -12 du code de la commande publique.

**Le titulaire :**

- **déclare :** bénéficier d'une assurance garantissant sa responsabilité à l’égard du maître d’ouvrage, du représentant du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d’accidents ou de dommages, causés par l’exécution des prestations ainsi que d’une assurance de garantie décennale.

- **s’engage :** sans réserve conformément aux documents cités précédemment à exécuter les prestations dans les conditions du présent contrat. Toutefois l’offre présentée ne me lie que si elle m’est notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres ;

-  **envisage** *ou*  **n’envisage pas** de sous-traiter une partie des prestations[[12]](#footnote-12) .

**Avance :**

Conformément aux articles R.2191-3 à -10 et R.2191-16 du code de la commande publique, une avance sera versée au titulaire (sauf refus de ce dernier) dans les conditions décrites dans ces dispositions. Le montant de cette avance est égal à **20% du montant du bon de commande**. Cette avance n’est due au titulaire du marché que sur la part du bon de commande qui ne fait pas l’objet de sous-traitance.

L’avance sera remboursée dans les conditions prévues à l’article R.2191-19 du code de la commande publique.

Le titulaire refuse de percevoir cette avance :  **Oui** ou  **Non**

Dans le cas où le titulaire ne s’est pas prononcé ci-dessus, l’avance sera considérée comme refusée.

Pour les marchés subséquents, les dispositions relatives au versement d’une avance seront définies dans l’acte d’engagement de chaque marché subséquent.

# Prix de l’accord-cadre

## Etablissement des prix – Montant du marché

Les prix des prestations sur bons de commande sont établis sur la base :

* Des prix unitaires du bordereau (BPU),
* Des prix « déboursés secs » BATIPRIX remisés (remise fixée au BPU),
* Du coefficient majorateur k représentatif des frais généraux et de la marge pour bénéfice et aléas, par section technique (fixé dans le BPU), s’appliquant sur les prix remisés.

Le montant de chaque marché subséquent est fixé forfaitairement en référence aux décompositions de prix global et forfaitaire.

**Le titulaire s’engage à honorer les commandes jusqu’à la hauteur du montant maximum précisé en première page.**

## Variation des prix de l’accord-cadre

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 11.5 du CCAP(AC).

## Majoration de certaines commandes

### Majoration pour les travaux effectués sur des sites éloignés ou avec contrainte d’accès particulières

Conformément à l’article 27 du CCAP, en cas de travaux exécutés sur les sites listés dans l’annexe 8 du CCAP, il est appliqué sur le prix du bon de commande une compensation forfaitaire **de 80 € HT par jour, dans la limite de 10% de la commande.**

## Sous-traitance

La nature et le montant des prestations sous-traitées relatif à chaque commande seront précisés dans un acte spécial annexé à chaque commande.

## Nantissement

Le nantissement éventuel de chaque commande par le titulaire et ses éventuels sous-traitants se fera dans les conditions prévues à l’article R.2193-22 du code de la commande publique.

# Durée du marché et délais

## Durée de l’accord-cadre

La durée initiale de l’accord-cadre et ses modalités de reconductions sont définies à l’article 3 du CCAP (AC).

## Délais relatifs aux travaux commandés par bons de commande

Les stipulations correspondantes sont décrites à l’article 26 du CCAP(AC).

## Délais relatifs aux travaux faisant l’objet de marchés subséquents

Les stipulations correspondantes sont décrites à l’article 37 du CCAP(AC).

# Responsable physique du titulaire pour l’accord-cadre

Le responsable physique de l’accord-cadre mentionné à l’article 5.2 du CCAP(AC) seule personne agréée pour assurer, en particulier, le suivi de la bonne exécution des prestations et participer aux réunions est :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[13]](#footnote-13) (Nom Prénom) |  | | |
| N° téléphone |  | N° mobile |  |
| Adresse électronique |  | | |

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable du représentant du pouvoir adjudicateur.

En cas d’absence du responsable du marché, sa suppléance est assurée par :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| M – Mme[[14]](#footnote-14) (Nom Prénom) |  | | |
| N° téléphone |  | N° mobile |  |
| Adresse électronique |  | | |

# Paiements

## Paiement à une entreprise unique Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 12 de la partie I du CCAP (AC).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert[[15]](#footnote-15)1 : :

- au nom de : ....................................................................

- sous le numéro :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Code banque Code guichet N° de compte Clé

- à : .....................................................................

## Paiement à un groupement d’entreprises

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prestations concernées | Désignation de l’entreprise | Compte à créditer |
|  | Nom de l’entreprise : | Etablissement :  Titulaire du compte :  Code banque Code guichet  /\_/\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/\_/  N° du compte  /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/  Clé RIB  /\_/\_/ |
|  | Nom de l’entreprise : | Etablissement :  Titulaire du compte :  Code banque Code guichet  /\_/\_/\_/\_/\_/ /\_/\_/\_/\_/\_/  N° du compte  /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/  Clé RIB  /\_/\_/ |

## Paiement direct aux sous-traitants

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

## Paiement de l’avance

Le paiement de l’avance interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de début de travaux indiquée dans le bon de commande.

# Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie l’entrepreneur que si l’accord-cadre lui est attribué dans **un délai de 6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par l’avis d’appel public à la concurrence.

La notification de l’accord-cadre pouvant intervenir à une date ultérieure, au-delà du délai de 6 mois précisé ci-dessus.

|  |
| --- |
| Fait en un seul original *Mention manuscrite : “ Lu et approuvé ”*    A , le *Cachet et signature de l’entrepreneur* |

|  |
| --- |
| **Visa du contrôleur budgétaire et comptable du ministère des Armées** |

Signature de l’autorité habilitée à engager l’acheteur

|  |
| --- |
| **Acceptation de l’offre** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement  A ………………………………….. , le ……………………………………………….  L’acheteur |

1. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-1)
2. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-3)
4. - Le candidat indique la forme du groupement en cochant la case correspondante. [↑](#footnote-ref-4)
5. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-5)
6. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-6)
7. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-7)
8. - En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent accord. [↑](#footnote-ref-8)
9. - Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-9)
10. - La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-10)
11. - Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-12)
13. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)
15. 1 : Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal. [↑](#footnote-ref-15)